

# **PROCES VERBAL** **de la réunion du comite syndical** **du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch**

**Du 2 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 2 décembre à 19 h, les membres du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de la mairie de Labastide-Clermont, sous la présidence de Monsieur Pierre-Alain DINTILHAC.

Date de la convocation : le 18 novembre 2021

Membres en exercice : 90

Nombre de Membres présents : **37**

Messieurs BALLONGUE Michel, BARON Cédric, BENALET Jérémie, BOMPAY François, BONNEMAISON Serge, BORALI Michel, CASTEX Patrice, CHANTRAN Thierry, CHARLAS Gabriel, COURADETTE Franck, DAMIENS Gérard, DANGLA Jean, DELPECH Gérard, DINTILHAC Pierre-Alain, DUMAS Jean-Louis, DUPRAT Michel, ESTRADE Roland, FERRERE Jean, FRECHAOU Alain, GADBIN Ghislain, GIRARD Christopher, GOY Jean-Paul, LAJOUS Jean-Claude, LANGLET Alain, LAPUYADE Didier, MAUMUS Jean-François, PASCAL Davis, QUIOT Thierry, RIPOUIL Jean-Louis, SAINT-BLANCAT Claude, TARRAUBE Gilbert, THEVENET Pascal, VOGEL Denis.

Mesdames BOYE Brigitte, COHEN Chantal, GRUE-SEILHAN Véronique, VIGNAUX Marie-Claude

Pouvoirs : **5**

BERLUTEAU Xavier donne procuration à BOYE Brigitte

BESSEDE Jérôme donne procuration à CHANTRAN Thierry

CHOMETTE Hélène donne procuration à DINTILHAC Pierre-Alain

DURAND Christophe donne procuration à DINTILHAC Pierre-Alain

THEVENOT Pascal donne procuration à TARRAUBE Gilbert

Nombres de suffrages exprimés : **42**

## **COMPTE-RENDU DE SEANCE**

Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres de l'Assemblée présents : Mr CHANTRAN Thierry.

- Le procès-verbal de la dernière assemblée Générale, en date du 2 mars 2021, ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Débat des Orientations Budgétaires (DOB)**

Les dépenses d'investissements prévus pour l'année à venir :

⇒ Budget AAT

- PPG Garonne (38 269 €) – subvention à hauteur de 70%
- PPG Aussonnelle (38 000 €) – subvention entre 60% et 80 % selon gouvernance
- PPG Louge (31 680 €) – subvention à hauteur de 40 %
- Etude Bassin Versant de la Magdelaine (40 000 €) – pas de subvention
- Nouvelle étude de préfiguration des systèmes d'endiguement (24 000 €) – pas de subvention
- Achat de terrains (110 000 €) – subvention à hauteur de 80 %
- Natura 2000 / Couladères (1 040 €) – subvention à hauteur de 80 %
- Extension Roselière (94 577 €) – subvention à hauteur de 80 %
- PAPI Aussonnelle (33 000 €) – reste à charge
- Travaux sur cours d'eau – subvention à hauteur de 70 %

⇒ Budget EAU

- Entretien des retenues (bajoyer, étude danger...)

**⇒ *Constatation de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires 2022, dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur du Syndicat.***



Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

- Vu les tableaux ci-dessous et conformément aux textes applicables,

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 18 650 € (soit 25% de 74 600 €) pour le Budget Eau - M49 et à hauteur de 241 115 € (soit 25% de 964 463 €) pour le Budget principal - M14.

#### BUDGET AMENAGEMENT – M14

Opération	Chapitre/libellé/nature	Crédits ouverts en 2021	Montant autorisé avant vote du budget 2022
34 : Bassin Versant	20 : immobilisation incorporelle	22 200 €	5 550 €
40 : Catastrophes naturelles	20 : immobilisation incorporelle	30 000 €	7 500 €
41 : Aménagements de rivières	20 : immobilisation incorporelle	200 000 €	50 000 €
43 : Prévention zones protégées	20 : immobilisation incorporelle	83 000 €	20 750 €
44 : Etude PPG/DIG	20 : immobilisation incorporelle	60 000 €	15 000 €
46 : Investissements locaux	20 : immobilisation incorporelle	221 800 €	55 450 €
47 : PPG Garonne	20 : immobilisation incorporelle	54 000 €	13 500 €
48 : PPG Aussonnelle	20 : immobilisation incorporelle	30 000 €	7 500 €
49 : Natura 2000	20 : immobilisation incorporelle	51 500 €	12 875 €
50 : Roselière Cazères	20 : immobilisation incorporelle	54 000 €	13 500 €
Travaux Hors marché	20 : immobilisation incorporelle	154 500 €	38 625 €
Dépenses imprévues	20 : immobilisation incorporelle	3 463 €	865 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>964 463 €</b>	<b>241 115 €</b>

#### BUDGET EAU – M49

Opération	Chapitre/libellé/nature	Crédits ouverts en 2021	Montant autorisé avant vote du budget 2022
Travaux	23 : immobilisations en cours	70 000 €	17 500 €
Dépenses imprévues	020	4 600 €	1 150 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>74 600 €</b>	<b>18 650 €</b>

⇒ *A l'unanimité des présents, Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au Budget 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*



À la suite du DOB, il convient de délibérer sur le montant des participations des membres du Syndicat Monsieur le Président Dorénavant, les participations seront scindées en 2 contributions :

- la part relative à la compétence « gestion de ressources en eau existantes » incombant aux communes membres du Syndicat,
- la part relative à la compétence « GEMAPI », qui sera supportée par les Communauté de Communes adhérentes.

Le forfait « ressources en eau » pour l'année 2022 dépend de la taille des communes :

- Si commune de -500 habitants, on applique un forfait de 250 €
- Si commune de + 500 habitants, c'est 335 €.

La contribution « GEMAPI », qui sera demandée en 2022 sur la base des cotisations du tableau ci-joint, a été augmentée selon l'inflation INSEE de septembre 2021, à savoir + 2,1 % :

	2021	2022
<b>Nom complet</b>		
Communauté de Communes du Volvestre	77 256.63 €	78 879.02 €
Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges	93 063.36 €	95 017.69 €
Communauté de Communes Cœur de Garonne	181 699.93 €	185 515.62 €
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	26 742.42 €	27 301.01 €
Communauté de Communes de la Save au Touch	100 321.02 €	102 427.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>479 083.39 €</b>	<b>489 141.10 €</b>

⇒ *Adopté à l'unanimité des présents.*

## **2 – Travaux sur cours d'eau**

- Travaux réalisés

Bassin versant de l'Aussonnelle :

- Restauration du Courbet et de ses affluents  
→ Communes de Léguevin et Pujaudran (Coût : 78 960 € TTC)
- Suppression de 3 embâcles à caractère urgent sur l'Aussonnelle  
→ Communes de Fontenilles (Coût : 5 040 € TTC)

Bassin versant de La Louge :

- Suppression de nombreux embâcles à caractère urgent sur le Peyre (affluent de la Louge) bloquant la section d'écoulement et augmentant les inondations  
→ Communes de Gratens et de Peyssies (Coût : 30 360 € TTC)

-Suppression de 4 embâcles à caractère urgent sur la Louge  
➔ Communes de Francon, Lescuns, Marignac-Lasclares et Mondavezan. (Coût : 7 080,00 € TTC)

-Suppression de 2 embâcles à caractère urgent sur la Louge  
➔ Commune d'Aulon (Coût : 2 760 € TTC)

- Travaux en cours

#### Bassin versant de la Garonne :

-Restauration du bras mort de Couladère  
➔ Commune de Couladère. (Coût : 50 460 € TTC)

Nature de l'opération :

- Désenvasement + épandage agricole
- Enlèvement des déchets
- Dévégétalisation ciblée

-Consolidation, extension, valorisation de la roselières, régulation de la jussie, sensibilisation  
➔ Commune de Couladère. (Coût : 53 624,34 € TTC)

Nature de l'opération :

- Débardage à cheval
- Consolidation de la roselière
- Transfert de vase base nautique/roselière

-Consolidation, extension, valorisation de la roselières, régulation de la jussie, sensibilisation  
➔ Commune de Rieux Volvestre.

Nature de l'opération :

- Arrachage manuel de la jussie
- Plantation de roselières

- Travaux à venir

#### Bassin versant du Touch :

- Restauration sur le Touch, la Saverette et le Gélas en mise en œuvre du PPG Touch et affluents  
(Coût prévisionnel : 43 854,00 € TTC)

Nature de l'opération :

**Le Touch** : Commune de Plaisance du Touch

- Traitement sélectif de la végétation en berge
- Traitement des atterrissement (dévégétalisation, scarification et création de chenal de crue)
- Plantations sur berge en cas d'absence de ripisylve

**La Saverette** : Commune de Savères

- Enlèvement d'embâcle et désencombrement du lit

**Le Gélas** : Communes de Castelnau-Picampeau et de Casties-Labrande

- Traitement sélectif de la végétation en berge
- Recépage de la végétation

### **3 – Point sur les études**

- **Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) :**

- Sur la GARONNE**

*En cours (Phase 1 « Diagnostic »)*

Programme coordonné avec le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA).

- Sur l'AUSSONNELLE**

*A venir*

Réflexion sur un conventionnement avec le Muretain Agglo et Toulouse Métropole (vision globale et taux de subvention plus important).

- Sur la LOUGE**

*En cours (Phase 2 « Définition des enjeux »)*

Réflexion sur un conventionnement avec le Muretain Agglo (vision globale et taux de subvention plus important).

- Sur le TOUCH**

*Terminé*

Obtention de la Déclaration d'intérêt Général (DIG) décembre 2020.

Lancement de la première année de travaux en 2021/2022 sur Touch, Saverette et Gélas).

- **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) toulousain :** conventionnement avec Muretain Agglo et Toulouse Métropole

-Etude **Aussonnelle** : lancement de la consultation Début 2022

-Etude **Touch** : préparation du cahier des charges + lancement de la consultation Mi-2022

-Etude **Louge** : préparation du cahier des charges + lancement de la consultation Fin-2022

↳ Total reste à charge pour l'ensemble des études = 73 700 € TTC

- **Etude de préfiguration des systèmes d'endiguement sur les BV de l'Aussonnelle, de la Garonne moyenne, de la Louge et du Touch :**

*Etude terminée*

Etudes complémentaires à engager en 2022 sur 3 ouvrages potentiellement classables en systèmes d'endiguements :

- Ouvrage 1 = SAINT MARCET (Montant estimatif : 6 000 € TTC)
- Ouvrage 2 = CARBONNE (Montant estimatif : 12 000 € TTC)
- Ouvrage 3 = FONTENILLES (Montant estimatif : 6 000 € TTC)

- **Etude bassin versant de la Magdelaine :**

Définition de la stratégie de gestion (fin prestation Hydrétudes)

Restera à engager sur 2022 : définition opérationnelle des solutions d'aménagement

## **4 – Point sur les retenues**

- Travaux réalisés

- Reprise de drains (retenue de Savères)
- Inspection vidéo des conduites des retenues de Fabas et de Savères
- Hydrocurage des drains

- Travaux en cours

- Entretien annuel de la végétation (fauches, coupes de ligneux sur enrochement, bassins d'évacuation...)  
Coût : 25 107, 50 € HT

- Reprise mur bajoyer de la retenue de Fabas/Saint André : Fin des travaux prévue le 8 décembre 2021 (sous conditions météo) Coût : 66 171,84 € TTC + commande supplémentaire (Bandes Hypalon) : estimation 3 350 € HT

- Travaux à venir

### ↳ **Sur Fabas :**

- Reprise enrochement d'antibatillage (2022) Coût estimé : 6 000 € HT
- Pose de piézomètres Coût estimé : 7 323 € HT
- Reprise échelles limnimétriques (estimation en cours)

### ↳ **Sur Savères :**

- Etude remblai et Pose de cellules de mesure de pression Coût estimé : 12 845 € HT
- Redimensionnement évacuateur de crue Coût estimé : 200 000 € HT

### ↳ **Sur La Bure :**

- Reprise enrochement d'antibatillage (2022) Coût estimé : 8 000 € HT
- Maintenance anti-corrosion de la conduite (estimation en cours)
- Changement vanne de vidange (2023) Coût estimé : 60 000 € HT
- Etude géotechnique + pose de piézomètres Coût estimé : 12 845 € HT
- Pose plots de référence et nivellement NGF Coût estimé : 500 € HT
- Pose de 3 repères topographiques Coût estimé : 200 € HT

### ↳ **Tout ouvrage :**

- Rédaction d'un rapport organisationnel de gestion interne des retenues (Consignes) par notre Bureau d'étude (CACG) (2021-2022) Coût : 2519 € HT
- Contrôle de conformité électrique annuel (estimation en cours)
- Contrôle systématique de manipulation des vannes (estimation en cours)
- Reprise des joints des évacuateurs

- Etude et marché en cours

- Marché d'auscultation, surveillance technique et entretien des retenues de Fabas, Savères et la Bure  
Coût : 52 328,52 € TTC

- Expertise complémentaire aux Etudes De Danger  
Coût : 9 378 € TTC

## **5 – Modification des statuts (extension du territoire)**

Mr le Président indique que, pour donner suite au changement de nom du syndicat (modifié par arrêté inter préfectoral du 22/7/2019), il a été oublié de modifier le titre des statuts du Syndicat et qu'ainsi « SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents » doit être remplacé par « Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch », (procédure de l'article L5211-20 du CGCT).

Il demande également la modification de l'article 2 des statuts par :

- une augmentation du périmètre d'adhésion de la Communauté de communes du Volvestre, aux communes de Carbonne (85%), Montaut (6%), Rieux Volvestre (10%) (procédure de l'article L5211-20 du CGCT).
- une actualisation, pour les communautés de communes Cœur de Garonne et du Volvestre, des territoires listés dans « *Pour tout ou partie du territoire des communes de* » (procédure de l'article L5211-20 du CGCT).

⇒ *L'Assemblée présente approuve les nouveaux statuts du Syndicat, modifiés en conséquence.*

## **7 – Questions diverses**

- Communication et sensibilisation

-Edition d'une plaquette de présentation du syndicat

-Visite officielle du chantier du bras-mort de Couladère, en présence de Madame le Sous-Préfet de Muret, des collectivités et des partenaires

- Salon agricole : les Pyrénéennes 2021 (animation d'un stand, conférence sur la GEMAPI)

- Animations

-Animation Maison Garonne (visites en canoé de la roselière de Cazères à Couladère)

-Fête de la nature à Léguevin (animation d'un stand découverte pédagogique de la petite faune aquatique)

-Animation auprès des écoles (découverte du débardage à cheval, visite du chantier avec la pelle amphibie)

-Cœur estival 2021 à Palaminy (visite commentée du ramier)

-Chantiers citoyens (régulation de la jussie et plantation de roselières à Rieumes et Rieux-Volvestre)



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 20 heures 30.

Le Président,  
Pierre-Alain DINTILHAC

